



# 2025

# Rapport d'activités

Période avril 2025 - avril 2026

Site Natura 2000 FR7200699

Grottes du Trou noir



## Maitrise d'ouvrage

---

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

## Structure porteuse

---

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

## Co-animateur Natura 2000

---

|                                    |                                                        |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Structure :                        | Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine |
| Président :                        | Jean-Michel Clément (depuis 29/01/2025)                |
| Directeur :                        | Pierre SELIQUER                                        |
| Responsable de l'antenne Gironde : | Carole DECKER                                          |
| Chargé de mission Natura 2000 :    | Victorien ROUDET                                       |
| Antenne Gironde :                  | 7 Impasse Jean Pagès – 33 310 VILLENAVE D'ORNON        |

## Rédaction du bilan

---

|              |                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Rédaction :  | Victorien ROUDET, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine)         |
| Relecture :  | Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine) |
| Validation : | Célia GASPERINI, Chargé de mission (Région Nouvelle-Aquitaine)           |

## Cartographie

---

Pascal TARTARY, Chargé de mission au CEN Nouvelle-Aquitaine

## Illustrations

---

Victorien ROUDET, Animateur du site Natura 2000 des grottes du Trou Noir

Photo de couverture par Quentin ESCOLAR, Chargé de missions au CEN-NA

## Référence

---

ROUDET V., 2025. Bilan d'animation 2025 de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 - FR 7200691– « Vallée de l'Euille ». Région Nouvelle-Aquitaine, CEN NA, 31 pages + annexe.

## Table des matières

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>                                                        | <b>3</b>  |
| <b>TABLE DES FIGURES .....</b>                                                        | <b>4</b>  |
| <b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>                                                       | <b>4</b>  |
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                             | <b>5</b>  |
| <b>I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB .....</b>                           | <b>6</b>  |
| A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE .....                                    | 6         |
| B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS.....                 | 6         |
| C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS .....               | 7         |
| <b>II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2025.....</b>                                    | <b>10</b> |
| A. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION.....                                        | 10        |
| 1. <i>Recensement, contact et information des signataires potentiels</i> .....        | 10        |
| 2. <i>Assistance technique et administrative des signataires</i> .....                | 11        |
| B. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES .....                                 | 13        |
| C. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION .....                                             | 15        |
| D. INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE.....                                               | 15        |
| E. PAGE INTERNET DEDIEE.....                                                          | 15        |
| F. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES .....             | 16        |
| G. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUES.....                         | 17        |
| 1. <i>Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris</i> ..... | 17        |
| 2. <i>Transfère des données naturalistes au SINP</i> .....                            | 19        |
| H. MISE A JOUR DU DOCOB .....                                                         | 20        |
| I. BILAN ANNUEL ET COMITE DE PILOTAGE.....                                            | 20        |
| 1. <i>Bilan annuel</i> .....                                                          | 20        |
| 2. <i>Comité de pilotage</i> .....                                                    | 21        |
| J. SUIVI SOUS SIN2.....                                                               | 22        |
| <b>III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION .....</b>                                   | <b>23</b> |
| A. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES .....                                             | 23        |
| B. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....                                               | 24        |
| <b>IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000 .....</b>                         | <b>26</b> |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                               | <b>27</b> |

## Table des figures

|                                                                                                                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES GROTTES DU TROU NOIR .....                                                                                                                   | 5  |
| FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000.....                                                                                                                                     | 15 |
| FIGURE 3 : VISUELS DE L'EXPOSITION NATURA 2000.....                                                                                                                                          | 17 |
| FIGURE 4 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE JUVENILES DE MURINS DE GRANDE TAILLE ET DE MINIOPTERES DE SCHREIBERS DANS LA GROTTES DU TROU NOIR LORS DES SUIVIS DE LA POPULATION REPRODUCTRICE ..... | 21 |

## Table des tableaux

|                                                                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| TABLEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE .....                                                      | 6  |
| TABLEAU II : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES .....                                | 6  |
| TABLEAU III : ACTIONS A ENTREPRENDRE .....                                                                               | 7  |
| TABLEAU IV : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2025 .....               | 10 |
| TABLEAU V : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2025.....                                        | 10 |
| TABLEAU VI : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2025 .....                                     | 11 |
| TABLEAU VII : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS .....                                                  | 11 |
| TABLEAU VIII : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE.....                          | 11 |
| TABLEAU IX : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000 .....                                                     | 12 |
| TABLEAU X : BILAN DES EXPLOITANTS RENCONTRES EN 2025 .....                                                               | 12 |
| TABLEAU XI : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS .....                                                                  | 12 |
| TABLEAU XII : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB..... | 14 |
| TABLEAU XIII : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000.....                                  | 16 |
| TABLEAU XIV : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE .....                                      | 17 |
| TABLEAU XV : OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE CES INVENTAIRES DE CAVITES .....                               | 17 |
| TABLEAU XVI : DETAILS DES CINQ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES SUR LE SITE .....                             | 20 |
| TABLEAU XVII : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL .....                                                               | 21 |
| TABLEAU XVIII : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU.....                          | 21 |
| TABLEAU XIX : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2.....                                                       | 22 |
| TABLEAU XX : SYNTHESE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE .....                            | 23 |
| TABLEAU XXI : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB.....                                                       | 24 |



## Introduction

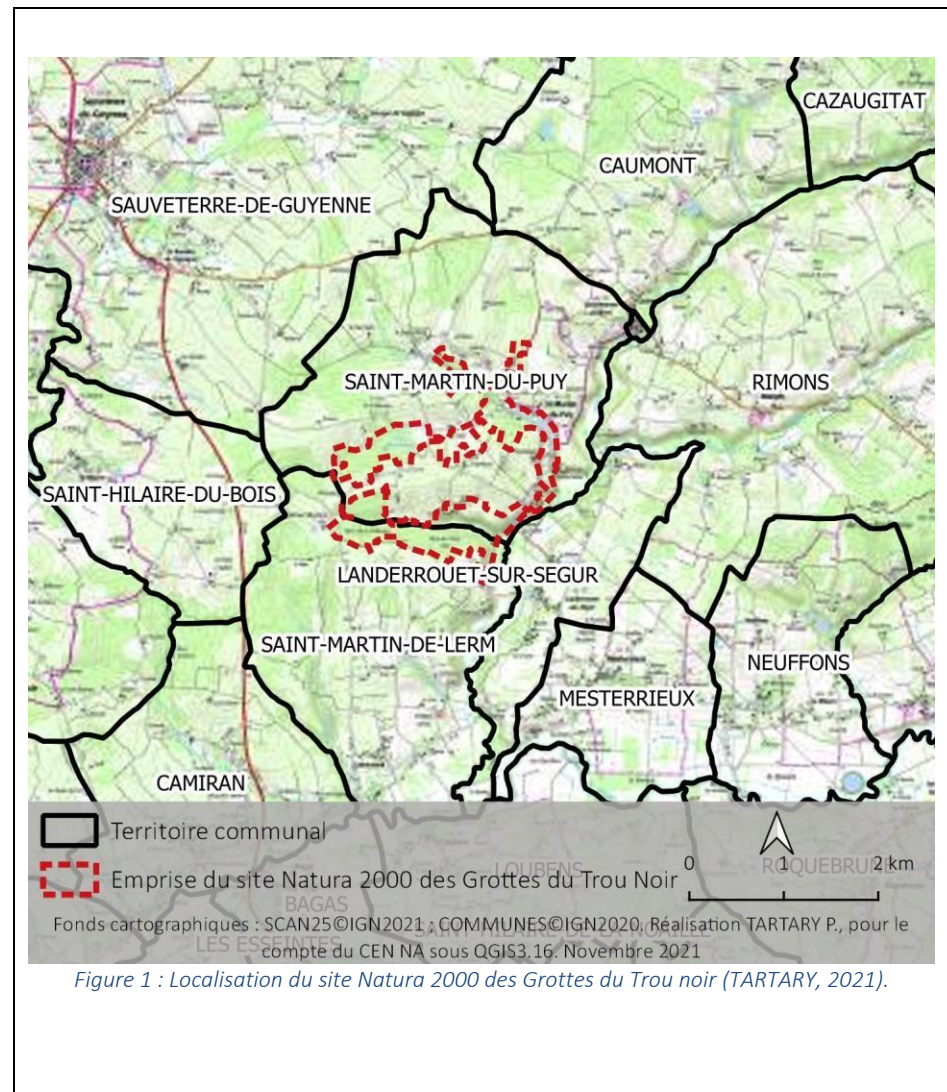
Le site des « Grottes du Trou noir » se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde (33). Le site se trouve en grande majorité sur la commune de Saint-Martin-du-Puy (74 %) et dans une moindre mesure sur la commune de Saint-Martin-de-Lerm (26 %). Il couvre une superficie de 179 ha.

Ces deux communes dépendent du canton de Sauveterre-de-Guyenne et appartiennent au bassin versant du Dropt. Au nord de la ville de La Réole et à l'est de la ville de Sauveterre-de-Guyenne, les Grottes du Trou noir se situent à l'extrémité orientale du pays de l'Entre-Deux-Mers.

Le site Natura 2000 « Grottes du Trou Noir » FR7200699 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2008, rédigé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'une importante colonie (5 à 10 000 individus) mixte grand / petit murin *Myotis myotis/blythii* et de minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* en période de mise-bas. Ainsi, le site du Trou Noir est considéré comme ayant un niveau d'intérêt fort au niveau national.

Suite au transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers la Région, cette dernière est devenue porteuse du DOCOB et a confié pour l'animation au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2025/2026.

Le présent bilan d'animation couvre la septième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant d'avril 2025 à avril 2026.



## I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

### A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir est caractérisé par la présence d'un boyau karstique qui accueille une colonie de mise-bas de chauves-souris d'importance nationale.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB)

| Code | Libellé                                                  | Enjeu de conservation |
|------|----------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1303 | Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>         | Fort                  |
| 1304 | Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>        | Fort                  |
| 1307 | Petit Murin <i>Myotis blythii</i>                        | Fort                  |
| 1310 | Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i> | Très fort             |
| 1324 | Grand Murin <i>Myotis myotis</i>                         | Très fort             |

### B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces constitue un enjeu au niveau régional, national ou européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB)

| Objectif de développement durable                                          | Objectif opérationnel                                                                         | Code de l'action rattachée  |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial        | OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris                 | GH1 ; GH2                   |
|                                                                            | OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris | GH3 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7 |
| ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces | OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique  | SE1 ; SE2 ; SE3             |
|                                                                            | OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir                           |                             |
|                                                                            | OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site                                   | SE4                         |

| Objectif de développement durable                                                                                                                                                          | Objectif opérationnel                                                                                                        | Code de l'action rattachée                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                            | OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces                                                         | SE5                                        |
| ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces                                                                                                               | OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges                                                          | VA1                                        |
| ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs                                                                                                                                        | OO41 – Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs                                                                     | AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5                |
|                                                                                                                                                                                            | OO42 – Mettre en œuvre les mesures contractuelles                                                                            | AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12 |
|                                                                                                                                                                                            | OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt | AN13                                       |
|                                                                                                                                                                                            | OO44 – Mettre en œuvre des mesures hors contrat                                                                              | AN14 ; AN15 ; AN16                         |
|                                                                                                                                                                                            | OO45 – Coordonner et réaliser la synthèse et le bilan                                                                        | AN17 ; AN18 ; AN19                         |
| <i>Légende : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique</i><br><i>SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</i> |                                                                                                                              |                                            |

### C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB)

| Code | Intitulé                                                                       | Nature                          | Objectifs opérationnels | Objectifs de dév. dur. |
|------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|
| GH1  | Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information         | Gestion des habitats et espèces | OO11                    | ODD1                   |
| GH2  | Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information | Gestion des habitats et espèces | OO11                    | ODD1                   |
| GH3  | Création ou restauration de clairière ou de landes                             | Gestion des habitats et espèces | OO12                    | ODD1                   |
| GH4  | Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production                      | Gestion des habitats et espèces | OO12                    | ODD1                   |
| GH5  | Reconquête de terres arables en prairie extensives                             | Gestion des habitats et espèces | OO12                    | ODD1                   |
| GH6  | Reconquérir des terres arables en prairies temporaires                         | Gestion des habitats et espèces | OO12                    | ODD1                   |

| Code | Intitulé                                                                            | Nature                                  | Objectifs opérationnels | Objectifs de dév. dur. |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| GH7  | Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme                                  | Gestion des habitats et espèces         | OO12                    | ODD1                   |
| SE1  | Suivi des populations de chiroptères des grottes                                    | Suivi/connaissance scientifique         | OO21, OO23              | ODD2                   |
| SE2  | Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin             | Suivi/connaissance scientifique         | OO21                    | ODD2                   |
| SE3  | Relevé topographique de la traversée                                                | Suivi/connaissance scientifique         | OO21                    | ODD2                   |
| SE4  | Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site                             | Suivi/connaissance scientifique         | OO22, OO23              | ODD2                   |
| SE5  | Reprise et analyse des données de suivi                                             | Suivi/connaissance scientifique         | OO21, OO23              | ODD2                   |
| VA1  | Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine | Animation/communication/sensibilisation | OO31                    | ODD3                   |
| AN1  | Identification des ayants-droits                                                    | Autres                                  | OO41                    | ODD4                   |
| AN2  | Information et communication sur les mesures de gestion                             | Animation/communication/sensibilisation | OO31                    | ODD3                   |
| AN3  | Identification des besoins financiers                                               | Autres                                  | OO41, OO42, OO43, OO44  | ODD4                   |
| AN4  | Adaptation des contrats agricoles                                                   | Autres                                  | OO41, OO42, OO43, OO44  | ODD4                   |
| AN5  | Rédaction de la charte Natura 2000                                                  | Autres                                  | OO41                    | ODD4                   |
| AN6  | Prise de contact avec les ayants-droits                                             | Autres                                  | OO41                    | ODD4                   |
| AN7  | Diagnostic des parcelles                                                            | Gestion des habitats et espèces         | OO42, OO43, OO44        | ODD4                   |
| AN8  | Proposition de contrat                                                              | Gestion des habitats et espèces         | OO42, OO43, OO44        | ODD4                   |
| AN9  | Aide au montage des dossiers                                                        | Autres                                  | OO42, OO43, OO44        | ODD4                   |
| AN10 | Suivi de l'instruction                                                              | Autres                                  | OO42                    | ODD4                   |
| AN11 | Aide à la mise en oeuvre technique des mesures                                      | Gestion des habitats et espèces         | OO42                    | ODD4                   |



| Code                                                                                                                                                                                         | Intitulé                                     | Nature                          | Objectifs opérationnels | Objectifs de dév. dur. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|------------------------|
| AN12                                                                                                                                                                                         | Suivi de la consommation financière          | Autres                          | OO42, OO44              | ODD4                   |
| AN13                                                                                                                                                                                         | Soutien au projet du territoire              | Autres                          | OO43                    | ODD4                   |
| AN13                                                                                                                                                                                         | Ingénierie financière                        | Autres                          | OO42, OO43, OO44        | ODD4                   |
| AN14                                                                                                                                                                                         | Élaboration de cahier des charges techniques | Autres                          | OO42, OO44              | ODD4                   |
| AN15                                                                                                                                                                                         | Conduite d'opération                         | Gestion des habitats et espèces | OO44                    | ODD4                   |
| AN16                                                                                                                                                                                         | Bilan et évaluation des actions              | Autres                          | OO45                    | ODD4                   |
| AN17                                                                                                                                                                                         | Organisation du COPIL                        | Autres                          | OO45                    | ODD4                   |
| AN18                                                                                                                                                                                         | Coordination des avis techniques             | Autres                          | O44                     | ODD4                   |
| <p><u>Légende</u> : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique<br/> SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</p> |                                              |                                 |                         |                        |

## II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2025/2026

### A. Mise en œuvre de la contractualisation

L'animateur est chargé de mettre en œuvre de la contractualisation (contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, et chartes Natura 2000) sur le site Natura 2000 des grottes du trou noir.

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB. Pour cela, le CEN Nouvelle-Aquitaine a fait le point avec la Chambre d'agriculture de la Gironde en charge du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des mesures proposées sur le site, ainsi que des contractualisations.

#### 1. Recensement, contact et information des signataires potentiels

##### a) Identification des propriétaires, exploitants et ayants-droits

Tableau IV : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2019-2026

| Période            | Nombre de propriétaire identifié | Surface   | Part du site Natura 2000 |
|--------------------|----------------------------------|-----------|--------------------------|
| 2025/2026          | 0                                | 0         | 0                        |
| Synthèse 2019-2024 | 11                               | 124,46 ha | 65%                      |

##### b) Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau V : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2026

| Période            | Nombre de prise de contact | Part de réalisé par rapport à l'identification | Nombre contact positif | Part du positif par rapport à l'identification | Part du positif par rapport aux prises de contact |
|--------------------|----------------------------|------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 2025/2026          | 2                          | 50%                                            | 2                      | 0%                                             | 100%                                              |
| Synthèse 2019-2024 | 11                         | 100%                                           | 4                      | 36%                                            | 36%                                               |

## 2. Assistance technique et administrative des signataires

### a) Diagnostic d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau VI : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2026<sup>5</sup>

| Période                                                        | Nombre de diagnostic | Nombre de parcelle | Surface  | % de la surface totale de l'aire d'adhésion | Type de contractualisation possible |
|----------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|----------|---------------------------------------------|-------------------------------------|
| 2025/2026                                                      | 1                    | 42                 | 40,50 ha | *                                           | MAEC, Charte Natura 2000            |
| Synthèse 2019-2024                                             | 4                    | 74                 | 94,56 ha | *                                           | MAEC, Charte Natura 2000            |
| *Plusieurs parcelles se situent en dehors de l'aire d'adhésion |                      |                    |          |                                             |                                     |

### b) Contrats Natura 2000

Tableau VII : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

| Période     | Identifiant propriétaire | Code et dénomination de l'action                              | Commune                                    | Habitats ou espèces visées | Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire | % du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB | Subvention prévisionnelle à prévoir | Etat d'avancement au 01/05/2026 |
|-------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| 2025/2026   | 0                        | 0                                                             | 0                                          | 0                          | 0                                        | 0                                                  | 0                                   | 0                               |
| Depuis 2011 | PROSMP1                  | GH1 – Mise en place d'un périmètre de protection au Trou noir | Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm | Toutes les chauves-souris  | 250 ml                                   | 100%                                               | 12 196,00 €                         | Réalisé                         |

### c) Charte Natura 2000 signée

Tableau VIII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

| Période     | Public ciblé            | Nombre de contacts démarchés | Concrétisation | % de concrétisation | Surface engagée | % de la surface totale du site |
|-------------|-------------------------|------------------------------|----------------|---------------------|-----------------|--------------------------------|
| 2025/2026   | Propriétaire            | 1                            | 0              | 0%                  | -               | -                              |
|             | Acteur socio-économique | 0                            | 0              | 0%                  | -               | -                              |
| Depuis 2011 | Propriétaire            | 7                            | 1              | 0,14%               | 5,87 ha         | 3,25%                          |
|             | Acteur socio-économique | 12                           | 3              | 25%                 | -               | -                              |

Tableau IX : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

| Bénéficiaire | Période   | Commune                                    | Milieu concerné | Activité concerné | Surface (ha) |
|--------------|-----------|--------------------------------------------|-----------------|-------------------|--------------|
| ASSXXX       | 2012/2017 | Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm | -               | Spéléologie       | -            |
| ASSXXX       | 2013/2018 | Saint Martin du Puy / Saint Martin de Lerm | -               | Naturalistes      | -            |
| AGRSMP01     | 2019/2024 | Saint Martin du Puy                        | Vignes          | Viticultures      | 5,87 ha      |

## d) Mesures agro-environnementales et climatiques

Tableau X : Bilan des exploitants rencontrés en 2025/2026

| Mesures ciblées | Nombre de contacts démarchés | Concrétisation | % de concrétisation | Unité engagée | % de la surface totale du PAEC |
|-----------------|------------------------------|----------------|---------------------|---------------|--------------------------------|
| -               | -                            | -              | -                   | -             | -                              |

Tableau XI : Etat des MAEC issues des diagnostics

| Période        | Identifiant propriétaire | Code et dénomination de l'action | Commune                      | Habitats ou espèces visées | Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire | % du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB | Subvention prévisionnelle à prévoir | Etat d'avancement au <u>31/12/2023</u> 08/04/2026  |
|----------------|--------------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 2024/2025/2026 | -                        | -                                | -                            | -                          | -                                        | -                                                  | -                                   | -                                                  |
| Depuis 2011    | AGRSMP02                 | Ajustement de la date de fauche  | Saint-Martin-du-Puy / Saint- | Tous les chiroptères       | 5 ha                                     | -                                                  | -                                   | En attente d'ouverture du projet agroécologique et |

| Période | Identifiant propriétaire | Code et dénomination de l'action     | Commune                                    | Habitats ou espèces visées | Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire | % du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB | Subvention prévisionnelle à prévoir | Etat d'avancement au <del>01/05</del> 08/04/2026                          |
|---------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|         |                          |                                      | Martin-de-Lerm                             |                            |                                          |                                                    |                                     | climatique sur le site                                                    |
|         | AGRSMP03                 | Mise en place de la lutte biologique | Saint-Martin-du-Puy / Saint-Martin-de-Lerm | Tous les chiroptères       | 19,33 ha                                 | -                                                  | -                                   | En attente d'ouverture du projet agroécologique et climatique sur le site |
|         | AGRSMP02                 | Ajustement de la date de fauche      | Saint-Martin-de-Lerm                       | Tous les chiroptères       | 4,02 ha                                  | -                                                  | -                                   | Contractualisé                                                            |
|         |                          | Création de prairies                 |                                            |                            | 1,2 ha                                   | -                                                  | -                                   |                                                                           |
|         | AGRSMP03                 | Ajustement de la date de fauche      | Saint-Martin-du-Puy                        | Tous les chiroptères       | 9,24 ha                                  | -                                                  | -                                   | Contractualisé                                                            |

## B. Mise en œuvre des actions non contractuelles

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.



- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 15 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN-NA. Durant cette période, l'animateur et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau XII : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB*

| Période                   | Programme                                                                                          | Porteur | Type de financement                                                                 | Objectif de développement durable du DOCOB                                            | Objectif opérationnel                                                                    |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <del>2024</del> 2025/2026 | Suivi des chiroptères cavernicoles                                                                 | FNE NA  | Programme spécifique                                                                | ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats | OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition |
|                           | Stratégie d'acquisition d'espaces naturels                                                         | CEN NA  | Feuille de route Néo Terra de la Région                                             | Tous les objectifs                                                                    | Tous les objectifs                                                                       |
| Depuis 2011               | Stratégie d'acquisition d'espaces naturels                                                         | CEN NA  | Feuille de route Néo Terra de la Région                                             | Tous les objectifs                                                                    | Tous les objectifs                                                                       |
|                           | Amélioration des connaissances concernant la reproduction des chauves-souris sur l'Entre deux mers | CEN NA  | Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000 | ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats | OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition |
|                           | Inventaire de la stygofaune de Nouvelle-Aquitaine                                                  | SEPANSO | Programme spécifique                                                                | Tous les objectifs                                                                    | Tous les objectifs                                                                       |

## C. Sensibilisation et communication

### 1. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

### 2. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000 en 2021. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;
- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des grottes du Trou Noir (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://grottes-trou-noir.fr/>

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité aut

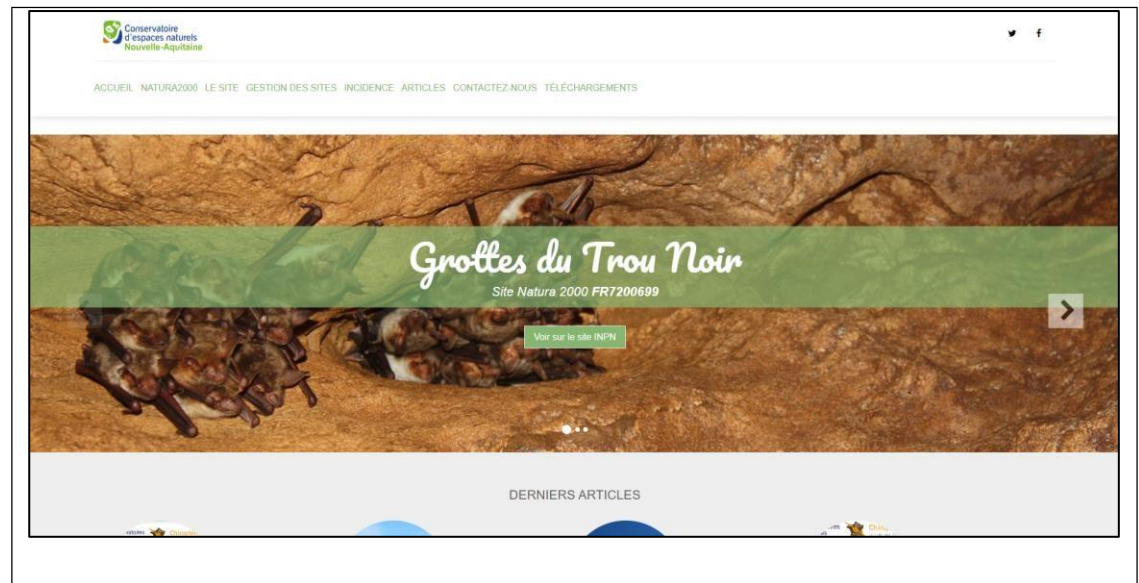


Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Tableau XIII : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

| Date               | Titre de l'article | Résumé                                    |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------------|
| 15/05/2025         | Article            | Publication du guide des élus Natura 2000 |
| Courant avril 2026 | Téléchargement     | Bilan d'activité 2025                     |
| Courant avril 2026 | Téléchargement     | Compte rendu de COPIL 2025                |

### 3. Exposition Natura 2000

Une exposition Natura 2000 était prévue pour l'année 2025. Composée de plusieurs panneaux mobiles, elle est commune à l'ensemble des sites Natura 2000 girondins animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Les panneaux y décrivent le dispositif Natura 2000, les sites en animation par le CEN Nouvelle-Aquitaine et les enjeux qui y sont présents. La réalisation de cette exposition est en cours, sa livraison est désormais programmée au 1er semestre de l'année 2026. Des visuels sont présentés dans la figure ci-dessous :



**Natura 2000**  
**3 outils pour préserver la nature**

► **Les contrats Natura 2000**

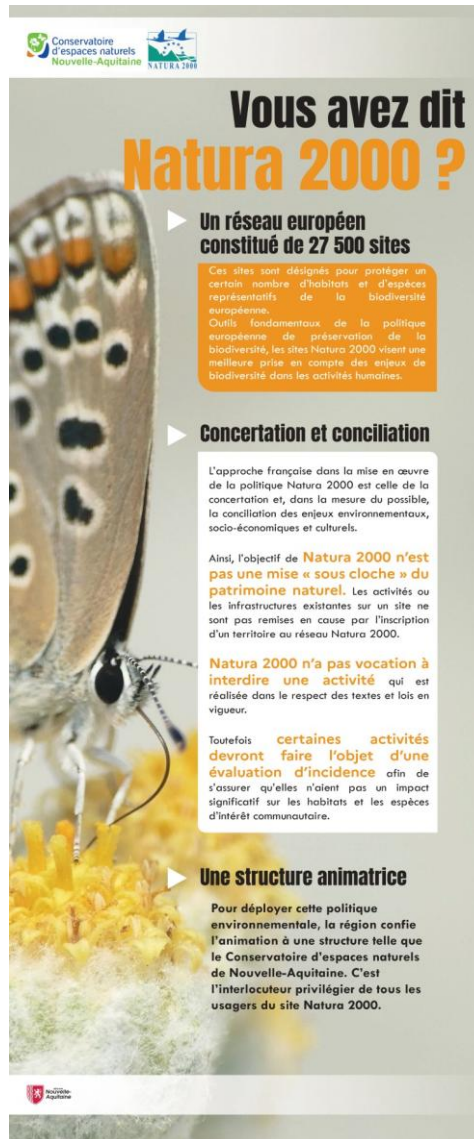
Il permettent de réaliser une action avec un taux de financement de 100% (80% pour les collectivités) sur des fonds européens et régionaux. Il existe 3 types de contrats : les contrats Natura 2000 forestiers, les contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers et les contrats marins. Ils permettent de réaliser des mesures variées et à but non productif sur tous les types de milieux en lien avec les acteurs des territoires. Les contrats sont soustraits pour 5 ans durant lesquels le contractant devra suivre le cahier des charges fixé.

► **Les contrats agricoles**

Il vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant volontaire. C'est l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des Dacab sur les parcelles agricoles. Certifiées par le FEADER et les crédits de l'État (MAA), ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif. Ils sont soustraits pour 5 ans durant lesquels le contractant devra suivre le cahier des charges fixé. Il s'agit d'engagements ciblés sur l'exploitation ou la parcelle en contrepartie d'une rémunération annuelle correspondant aux coûts supplémentaires et/ou aux manques à gagner liés à la mise en place du contrat.

► **La charte Natura 2000**

Établie pour chaque site, elle contient des engagements de gestion courante et durable des territoires et espèces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel de sa région en adhérent aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques. Il existe différents types d'engagements : généraux (pour l'ensemble du site), par type de milieu, par type d'activité.



**Vous avez dit Natura 2000 ?**

► **Un réseau européen constitué de 27 500 sites**

Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

► **Concertation et conciliation**

L'approche française dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 est celle de la concertation et, dans la mesure du possible, la conciliation des enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels.

Ainsi, l'objectif de **Natura 2000 n'est pas une mise « sous cloche » du patrimoine naturel**. Les activités ou les infrastructures existantes sur un site ne sont pas remises en cause par l'inscription d'un territoire au réseau Natura 2000.

**Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité** qui est réalisée dans le respect des textes et lois en vigueur.

Toutefois, **certaines activités devront faire l'objet d'une évaluation d'incidence** afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

► **Une structure animatrice**

Pour déployer cette politique environnementale, la région confie l'animation à une structure telle que le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. C'est l'interlocuteur privilégié de tous les usagers du site Natura 2000.



**Site Natura 2000**  
FR7200699

**Les carrières de Cénac**

► **22,6 ha au sein de l'Entre-deux-Mers**

Il est constitué d'un ensemble forestier ponctué par un réseau de cavités souterraines. Ces cavités, anciens sites d'extractions de pierres de taille calcaires, possèdent des caractéristiques et des conditions hydrothermiques variables. Ces dernières dépendent de l'étendue des boyaux souterrains, de leur profondeur et de leur proximité avec la nappe phréatique. En fonction de ces conditions, les cavités souterraines accueillent une biodiversité cavernicole plus ou moins riche, avec un fort intérêt patrimonial.

► **18 espèces de chauves-souris dont 9 d'intérêt communautaire**

Ces espèces fréquentent surtout le site des carrières de Cénac lors des périodes hivernales pour y hiberner mais aussi pour s'y reproduire en période automnale. Les milieux souterrains sont très fragiles et peuvent représenter un risque pour la sécurité humaine (blessure, effondrement, ...). Pour diminuer ces risques et assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauve-souris, des panneaux de sensibilisation ont été posés à proximité. En lien avec les acteurs économiques locaux, les continuités écologiques sont entretenues pour assurer des zones de déplacement et d'alimentation favorables aux chauves-souris : maintien des milieux ouverts, entretien des ripisylves et des boisements, ...

Figure 3 : Visuels de l'exposition Natura 2000

## **D. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XIV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

| Période                                | Identifiant         | Procédure                     | Objet                                     | Commune               | Surface | % de la surface du site | Avis du service instructeur              |
|----------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------|---------|-------------------------|------------------------------------------|
| 2025/2026                              | Demande particulier | Information / accompagnement- | Demande d'accès à la grotte du Trou Noir- | Saint Martin du Puy - | -       | -                       | Orientation vers CDS 33-                 |
| Depuis 2011                            | Projet 1            | Régime propre                 | Retournement de prairies                  | Saint Martin du Puy   | 7 ha    | 4%                      | Favorable assortie d'actions correctives |
|                                        | Projet 2            | Permis de construire          | Rénovation de bâti                        | Saint Martin de Lerm  | -       | -                       | Favorable                                |
| <i>Légende :</i> n.c. = non communiqué |                     |                               |                                           |                       |         |                         |                                          |

## E. Amélioration des connaissances et suivi scientifiques

### 1. Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau des grottes du Trou noir, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels. Durant toute la période, c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XV : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Sources : GCA, 2020, 2021, 2022)

| Période | Nom d'espèce                                | Nom latin                       | Commune                                       | Nombre                                                                                                                  | Observateurs (GCA)                                | Observation                                                 |
|---------|---------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 2020    | Grand Murin                                 | <i>Myotis myotis</i>            | Saint Martin du Puy /<br>Saint Martin de Lerm | Enormément de Grand murin (juvéniles et adultes). Plus de 150 cadavres dans l'eau. Près de 4 000 à 5 000 individus.     | Sébastien ROUE<br>Michel GANDIN<br>Olivier TOUZOT | Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité |
|         | Minioptère de Schreibers                    | <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                               | 450 juvéniles                                                                                                           |                                                   |                                                             |
| 2021    | Grand Murin                                 | <i>Myotis myotis</i>            | Saint Martin du Puy /<br>Saint Martin de Lerm | Estimation minimale : 1100 juvéniles (fourchette pouvant être entre 1100 et 1200 individus). 1 essaim                   | Sébastien ROUE<br>Michel GANDIN<br>Julien LABARRE | Comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité |
|         | Minioptère de Schreibers                    | <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                               | Estimation d'après photographie : 480 individus dans un essaim très dense + 20 individus dans un essaim de grand murins |                                                   |                                                             |
| 2022    | Non engagé suite à un refus d'accès au site |                                 |                                               |                                                                                                                         |                                                   |                                                             |
| 2023    | Grand Murin                                 | <i>Myotis myotis</i>            | Saint Martin du Puy /<br>Saint Martin de Lerm | 950 ind. adultes et jeunes en sortie de gîte / 770 ind. jeunes volant à l'essaim                                        | Sébastien ROUE<br>Denis VINCENT                   |                                                             |



| Période | Nom d'espèce             | Nom latin                       | Commune                                       | Nombre                                                                                       | Observateurs (GCA)                                                                             | Observation                                                                              |
|---------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |                          |                                 |                                               |                                                                                              | Pascal TARTARY                                                                                 | Comptage en sortie de gîte + comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité |
|         | Minioptère de Schreibers | <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                               | 414 ind. adultes en sortie de gîte / 100 ind. jeunes non volant à l'essaïm                   | Sébastien ROUE<br>Julien LABARRE<br>Quentin ESCOLAR<br>Pascal TARTARY                          |                                                                                          |
| 2024    | Grand Murin              | <i>Myotis myotis</i>            | Saint Martin du Puy /<br>Saint Martin de Lerm | 1 579 ind. adultes et jeunes en sortie de gîte / 865 ind. jeunes volant à l'essaïm           | Mathilde COURSIMAULT<br>Fanny HEINRICH<br>Océane LALEU<br>Pascal TARTARY<br>Denis VINCENT      | Comptage en sortie de gîte + comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité |
|         | Minioptère de Schreibers | <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                               | 1 361 ind. adultes en sortie de gîte / 235 ind. jeunes non volant à l'essaïm                 | Mathilde COURSIMAULT<br>Fanny HEINRICH<br>Guillaume DUPUIS<br>Loïs GUILLAUME<br>Pascal TARTARY |                                                                                          |
| 2025    | Grand Murin              | <i>Myotis myotis</i>            |                                               | 1286 ind. adultes en sortie de gîte / 704 ind. jeunes non volant à l'essaïm                  | Pascal TARTARY<br>Denis VINCENT<br>Léa WINJKER                                                 |                                                                                          |
|         | Minioptère de Schreibers | <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                               | <b>Problème de comptage sur une sortie de cavité</b> / 186 ind. jeunes non volant à l'essaïm | Pascal TARTARY<br>Denis VINCENT<br>Victorien ROUDET<br>Léa WINJKER                             |                                                                                          |



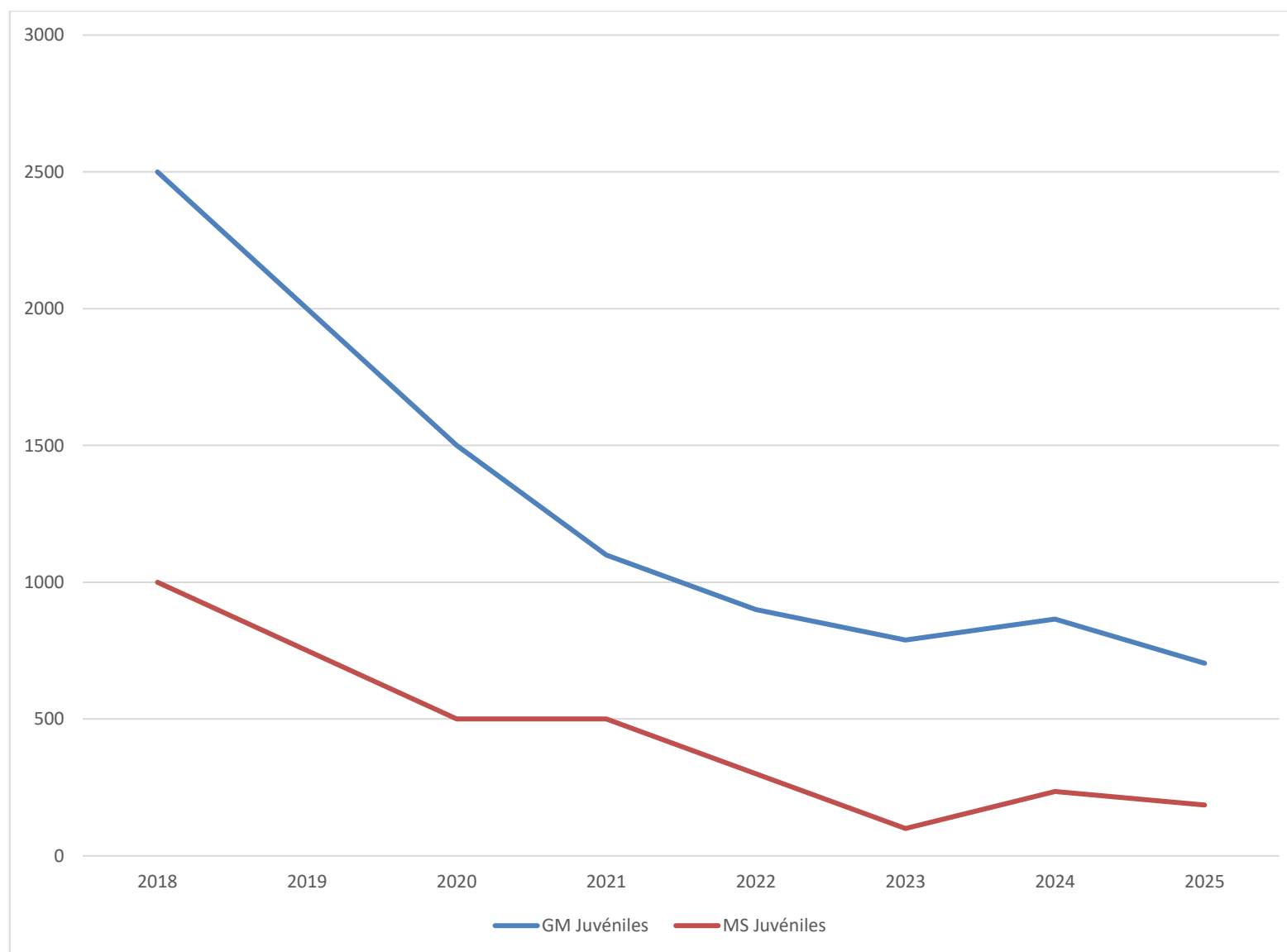


Figure 4 : Evolution des effectifs de juvéniles de murins de grande taille et de minioptères de Schreibers dans la grotte du Trou noir lors des suivis de la population reproductrice (Source : GCA)

Le nombre de jeunes minioptère de Schreibers observé durant cette année est en baisse comparativement à 2024 avec 235 jeunes contactés. Le déclin progressif de cette espèce sur le site du Trou Noir est à l'image des tendances nationales depuis 30 ans. En effet les suivis nationaux montrent un déclin très marqué. Entre 1995 et 2024, l'indice de population modélisé décroît d'environ 68 % en 30 ans en colonies d'été et ~38 % en hiver avec toutefois plus d'incertitude. Après l'épizootie de 2002 (pertes « colossales »), une évaluation partielle en 2018 signalait déjà une tendance baissière. Des études complémentaires récentes (analyses hiérarchiques Bayésiennes) confirment ce signal de déclin national malgré des fluctuations régionales. (Langlais.A, 2025)

Pour le grand murin, les chiffres sont similaires, mais le site des Grottes du Trou noir reste l'une des colonies les plus importantes d'Aquitaine (Com.pers. VINCENT D). En France, la population est estimée robuste et en hausse modérée depuis 1995. D'après le site NATURA 2000 Rupt-de-Mad (Lorraine), ~37 000 individus était inventoriés en colonies d'été vers 1995, contre 54 000 dix ans plus tard (cf. pnr.lorraine.n2000.fr), une hausse attribuée non pas à une explosion démographique mais à une meilleure prospection. Aucune baisse significative récente n'est documentée ; au contraire, sa population « se rétablissait » après le déclin du XX<sup>e</sup> siècle

## 2. Transfert des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

LANGLAIS, A. (2024). Tendances des populations de Miniopère de Schreibers en France métropolitaine : analyse de 30 années de comptage (1995–2024). AL Analytics.

BAILLAT, B., CHAUVIN, H., CUYERS, T. & ROUE, S. (2021). Et le Miniopère de Schreibers, il va comment ? Synthèse des connaissances. SFEPM – Coordination nationale Chiroptères.

VINCENT, D. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Coordinateur aquitain du Plan régional d'action en faveur des chiroptères.

Parc naturel régional de Lorraine (s.d.). Document d'objectifs – fiches espèces Natura 2000. Disponible sur : [https://pnrlorraine.n2000.fr/sites/pnrlorraine.n2000.fr/files/documents/page/Docob\\_fiches\\_esp.pdf](https://pnrlorraine.n2000.fr/sites/pnrlorraine.n2000.fr/files/documents/page/Docob_fiches_esp.pdf)

## F. Mise à jour du DOCOB

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou noir ne fait actuellement pas l'objet de mise à jour. Cependant, durant l'année 2024, une cartographie des habitats naturels a été réalisée et pourrait conduire à la mise à jour du DOCOB, ainsi que les données de suivis de reproduction (développées plus haut).

Ainsi, la cartographie des habitats naturels du site, déployée par le CEN NA en lien avec le CBNSA, montre la présence de 16 végétations spécifiques qui peuvent être déclinées en 23 habitats EUNIS (catalogue européen de référence). De ces 16 végétations, trois habitats d'intérêt communautaire ressortent avec les éléments détaillés dans le tableau ci-dessous.

*Tableau XVI : Détails des cinq habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site*

| Habitat d'intérêt communautaire                          | Surface détectée | Statut pour le DOCOB | Remarques                                                    |
|----------------------------------------------------------|------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------|
| 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins | n-c.             | Nouveau              | Préciser l'état de conservation et la responsabilité du site |
| 91E0 – Forêt alluviale à Aulus et Fraxinus               | 8,46 ha          | Nouveau              | Préciser l'état de conservation                              |
| 8310 – Grottes non exploitées par le tourisme            | -                | Nouveau              | Préciser l'état de conservation                              |

L'habitat 7220 demande encore quelques investigations pour être intégré au document d'objectifs. En l'état et sous réserve de l'avis du CBNSA, le comité de pilotage du site demande l'intégration de tous les habitats à l'exception du 7220 au FSD et au diagnostic du DOCOB.

## G. Bilan annuel et comité de pilotage

### 1. Bilan annuel

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVII : Synthèse des éléments de bilan annuel

| Période   | Date de diffusion | Nombre de page | Remarques           |
|-----------|-------------------|----------------|---------------------|
| 2025/2026 | En avril 2026     | 31             | Le présent document |
| 2020      | 25/06/2021        | 25             | -                   |
| 2021      | 14/02/2022        | 26             | -                   |
| 2022      | 27/02/2023        | 33             | -                   |
| 2023      | 21/02/2024        | 31             | -                   |
| 2024      | 04/03/2025        | 31             |                     |

## 2. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ».

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVIII : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

| Période   | Date du COPIL | Type de COPIL                                     | Date de diffusion du compte rendu | Remarques                                                                                           |
|-----------|---------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025/2026 | 17/02/2026    | Ordinaire                                         | 24/04/2026                        | Présentation en présentiel, sous la présidence de la Région et en présence du Sous-Préfet de Langon |
| 2020      | 18/12/2020    | Lancement de la quatrième tranche d'animation     | 12/04/2021                        | Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID                   |
| 2021      | 30/11/2021    | Ordinaire                                         | 03/01/2022                        | Présentation en présentiel                                                                          |
| 2022      | 23/11/2022    | Clôture de la deuxième tranche d'animation        | 02/01/2023                        | Présentation en présentiel                                                                          |
| 2023      | 12/12/2023    | Bilan et clôture de la tranche intermédiaire 2023 | -                                 | Présentation en présentiel, sous la présidence de la Région                                         |
| 2024      | 03/02/2025    | Ordinaire                                         | 04/03/2025                        | Présentation en présentiel, sous la présidence de la Région                                         |

H. Suivi sous SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000. Ce système d'information améliore et enrichit les échanges de données entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XIX : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

| Période | Date de mise à jour de SIN2 | Opérateur        | Type de mise à jour                                                                                                                                                                |
|---------|-----------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2023    | 9 janvier 2024              | Pascal TARTARY   | Organisme animateur<br>Convention d'animation<br>Suivi COFIL                                                                                                                       |
| 2022    | 13 janvier 2022             | Pascal TARTARY   | Gestion des adhésions à la charte                                                                                                                                                  |
|         | 22 juin 2022                | Opérateur GUENEL | Import FSD                                                                                                                                                                         |
|         | 25 novembre 2022            | Pascal TARTARY   | Suivi COFIL                                                                                                                                                                        |
| 2021    | -                           | -                | -                                                                                                                                                                                  |
| 2020    | 3 juillet 2020              | Pascal LANDIER   | Suivi DOCOB                                                                                                                                                                        |
|         | 21 octobre 2020             | Pascal TARTARY   | Organisme animateur<br>Convention d'animation<br>Suivi COFIL<br>Objectifs de développement durable<br>Gestion des mesures<br>Gestion des habitats d'espèces<br>Actions d'animation |
|         | 28 octobre 2020             | Pascal TARTARY   | Objectifs de développement durable                                                                                                                                                 |

SIN2 n'étant plus disponible depuis le 01/01/2025, il n'est à présent plus possible d'y mettre à jour les informations.

### III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

#### A. Etat de conservation des espèces

Il s'agit ici de données des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

Tableau XX : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

| Habitats ou espèces d'intérêt communautaire                        | Surface ou population dans le DOCOB | Etat de conservation dans le DOCOB | Tendance sur les tranches précédentes (depuis 2011) | Tendance 2024 | Etat de conservation estimé à la fin de la dernière tranche | Remarques                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Espèces d'intérêt communautaire                                    |                                     |                                    |                                                     |               |                                                             |                                                                                                          |
| 1303 - Petit Rhinolophe<br><i>Rhinolophus hipposideros</i>         | De 1 à 10 ind.                      | Très mauvais                       | ↘                                                   | ↘             | Très mauvais                                                | Perspective négative aux regards des évolutions nationales                                               |
| 1304 - Grand Rhinolophe<br><i>Rhinolophus ferrumequinum</i>        | De 1 à 10 ind.                      | Mauvais                            | →                                                   | →             | Mauvais                                                     | Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats |
| 1307 - Petit Murin <i>Myotis blythii</i>                           | De 1000 à 3000 ind.                 | Très mauvais                       | ↘                                                   | ↘             | Très mauvais                                                | Perspective négative aux regards des évolutions nationales                                               |
| 1310 - Minioptère de Schreibers<br><i>Miniopterus schreibersii</i> | De 1000 à 4500 ind.                 | Très mauvais                       | ↘                                                   | ↘             | Très mauvais                                                | Perspective négative aux regards des évolutions nationales                                               |
| 1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>                            | De 1000 à 3000 ind.                 | Très mauvais                       | ↘                                                   | ↘             | Très mauvais                                                | Perspective négative aux regards des évolutions nationales                                               |
| n.e. : non évalué                                                  |                                     |                                    |                                                     |               |                                                             |                                                                                                          |

## B. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XXI : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

| Objectifs de développement durable                                         | Objectifs opérationnels                                                                       | Actions                                                                              | Type de mise en œuvre      | Indicateur de réalisation | Niveau de réalisation de l'action | Commentaires                                     | Tendance sur la tranche 2025/2026  |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------------|
| ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial        | OO11 – Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris                 | GH1 - Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et information         | Contrat Natura 2000        | 1 accès                   | 100%                              | Réalisé                                          |                                    |
|                                                                            |                                                                                               | GH2 - Mise en place d'une grille de protection au Trou de la Barrique et information | Contrat Natura 2000        | 1 accès                   | 50%                               | Pose d'un panneau                                | Pas d'avancée significative        |
|                                                                            | OO12 – Favoriser les territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris | GH3 - Création ou restauration de clairière ou de landes                             | Contrat Natura 2000        | 28 ha                     | 0%                                | -                                                | Pas d'avancée significative        |
|                                                                            |                                                                                               | GH4 - Travaux d'abattage ou de taille sans enjeux de production                      | Contrat Natura 2000 / MAEC | 33 ha                     | 0%                                |                                                  | Pas d'avancée significative        |
|                                                                            |                                                                                               | GH5 - Reconquête de terres arables en prairie extensives                             | Contrat Natura 2000 / MAEC | n.c                       | 0%                                |                                                  | Pas d'avancée significative        |
|                                                                            |                                                                                               | GH6 - Reconquérir des terres arables en prairies temporaires                         | Contrat Natura 2000 / MAEC | n.c                       | 0%                                |                                                  | Pas d'avancée significative        |
|                                                                            |                                                                                               | GH7 - Gestion extensive par la fauche ou le pastoralisme                             | Contrat Natura 2000 / MAEC | n.c                       | 0%                                |                                                  | Pas d'avancée significative        |
| ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces | OO21 – Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique  | SE1 - Suivi des populations de chiroptères des grottes                               | Hors contrat               | Annuel                    | 66%                               | Absence de suivi en 2022                         | Réalisée                           |
|                                                                            |                                                                                               | SE2 - Détermination / Identification des espèces de grand murin / petit murin        | Hors contrat               | Réalisation               | 100%                              | Distinction réalisée : présence des deux espèces | Réalisée                           |
|                                                                            |                                                                                               | SE3 - Relevé topographique de la traversée                                           | Hors contrat               | Réalisation               | 100%                              |                                                  | Réalisée                           |
|                                                                            | OO22 – Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou noir                           | -                                                                                    | Hors contrat               | Réalisation               | 100%                              | Peut être à mettre à jour                        |                                    |
|                                                                            | OO23 – Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site                                   | SE4 - Suivi de l'évolution des habitats d'espèces sur le site                        | Animation Natura 2000      | Réalisation               | 50%                               | Suivre l'évolution                               | Cartographie des habitats réalisée |
|                                                                            | OO24 - Evaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces                          | SE5 - Reprise et analyse des données de suivi                                        | Hors contrat               | Réalisation               | 100%                              | Résultats des suivis disponibles depuis 2008     | Réalisée                           |



| Objectifs de développement durable                                                                                                                                                         | Objectifs opérationnels                                                                                                      | Actions                                                                                   | Type de mise en œuvre | Indicateur de réalisation | Niveau de réalisation de l'action | Commentaires                     | Tendance sur la tranche 2025/2026 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces                                                                                                               | OO31 - Mise en place de la sensibilisation vis à vis des vermifuges                                                          | VA1 - Sensibilisation vis à vis de l'utilisation de vermifuges bovins de type ivermectine | Animation Natura 2000 | Réalisation               | 0%                                | Plus d'élevage sur le territoire | Pas d'avancée significative       |
| ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs                                                                                                                                        | OO43 – Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site du Dropt | AN13 - Soutien au projet du territoire                                                    | Animation Natura 2000 | Réalisation               | 100%                              |                                  | Réalisée                          |
| <i>Légende : CT = action technique préparatoire      GH = gestion des habitats      ES = étude scientifique</i><br><i>SE = suivi écologique      VA = valorisation      AN = animation</i> |                                                                                                                              |                                                                                           |                       |                           |                                   |                                  |                                   |

#### **IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000**

Cette tranche d'animation a été marquée par la prise de poste d'un nouvel animateur Natura 2000. L'animateur a suivi la formation « prise de poste Natura 2000 » fin mars 2025. Le changement d'animateur et la passation du dossier a débuté en début de tranche d'animation. Il est également à relever le travail de réalisation d'une exposition Natura 2000 itinérante.

Par ailleurs, les incertitudes sur la conjoncture économique actuelle, que ce soit sur l'inflation des prix des denrées alimentaire ou des énergies ne sont pas de nature à rassurer les propriétaires. Ceci les freine à s'engager dans une dynamique de contractualisation.

Enfin, les impacts paysagers de la crise viticole, au travers des primes à l'arrachage ou à la diversification, vont grandement modifier les pratiques sur le territoire. Dans ce contexte, l'animateur devra poursuivre sa veille sur le site pour identifier les parcelles qui changent de pratique.

## Conclusion

L'animation 2025/2026 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine a été impactée par le changement de l'animateur Natura 2000.

De plus, cette courte tranche d'animation de deux années ne permet pas d'installer clairement l'animation dans la durée et limite fortement les projets sur des temps relativement longs. La crise économique et énergétique actuelle freinent également les propriétaires à s'engager dans une contractualisation. ~~Cependant, quelques contacts ont abouti à l'adhésion de structures à la charte.~~

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

|                                                           |                                                                 |                                                                           |                                                        |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Nom officiel du site Natura 2000 :                        | Grottes du Trou noir                                            | Numéro officiel du site Nature 2000 :                                     | FR 7200698                                             |
| Date de transmission de la ZSC :                          | 31 juillet 2003                                                 | Date de l'arrêté de la ZSC :                                              | 04 octobre 2016                                        |
| Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : | oui / <input checked="" type="checkbox"/> non                   | Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : | <input checked="" type="checkbox"/> oui / non          |
| Région de localisation du site Nature 2000 :              | Nouvelle-Aquitaine                                              | Département de localisation du site Natura 2000 :                         | Gironde (33)                                           |
| Date de mise à jour du FSD :                              | 31 janvier 2012                                                 | Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :                         | 179 ha                                                 |
| Préfet coordinateur :                                     | Préfet de Gironde                                               | Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :                     | Francis WILSIUS                                        |
| Structure porteuse :                                      | Région Nouvelle-Aquitaine                                       | Animateur :                                                               | Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine |
| Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :   | -                                                               |                                                                           |                                                        |
| Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :   | 1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>         |                                                                           |                                                        |
|                                                           | 1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>        |                                                                           |                                                        |
|                                                           | 1307 – Petit Murin <i>Myotis blythii</i>                        |                                                                           |                                                        |
|                                                           | 1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i> |                                                                           |                                                        |
|                                                           | 1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>                         |                                                                           |                                                        |

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.



PREFECTURE DE LA GIRONDE

**ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « GROTTES DU TROU NOIR »**

**Le Préfet de la Gironde  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage ;

VU l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006 relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200699 – «Grottes du trou noir» ;

VU l'arrêté portant désignation du site natura 2000 « Grottes du trou noir » en date du 21 août 2006 ;

VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200699 « Grottes du trou noir ».

**Article 2 :** Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales :

- Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint Martin du Puy ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Saint-Martin de Lerm ou son représentant,

Représentants des administrations :

- Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la DDTM ou son représentant,

Représentants des organisations socio-professionnelles et des usagers :

- Monsieur le Président de la FDSEA de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre départemental des jeunes agriculteurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Monsieur le Délégué de l'ONCFS ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant,
- Monsieur le Président du Groupe Chiroptères Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Madame la Déléguée Régionale au Tourisme ou son représentant,
- Monsieur Christophe Aubert, Chargé de mission coordonnateur au CREN Aquitaine ou son représentant,
- Madame Chantal LABROUSSE,
- Monsieur Michel BOURGOGNE,
- Monsieur et Madame LUIZ
- Monsieur Francis PEYRE

**Article 3 :** Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

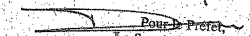
**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

**Article 5 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et informations de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée aux membres concernés.

Fait à Bordeaux, le

**14 MARS 2011**

Le préfet

  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.

16 novembre 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 3 sur 83

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 4 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation  
du site Natura 2000 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1611778A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site « Natura 2000 Grottes du Trou Noir » (zone spéciale de conservation) FR 7200699. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des communes suivantes : Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de conservation).

**Art. 3.** – La carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture Gironde, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

**Art. 4.** – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau  
et de la biodiversité,*  
F. MITTEAULT



## Une association au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)



**Contact :**  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 33**  
7 impasse Jean Pages – 33140 Villenave  
d'Ornon  
[Antenne33@cen-na.org](mailto:Antenne33@cen-na.org)

Remplacer le logo de la Région par le nouveau + logo FEADER.  
avec le concours financier de



Crédit photographique : © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire  
Publication du Conservatoire d'espaces naturels